

# LA *focale* RÉGIONALE

#8

Janvier 2019

## VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

UN DÉFI POUR LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

RÉGION  
SUD  
PROVENCE  
ALPES  
CÔTE D'AZUR



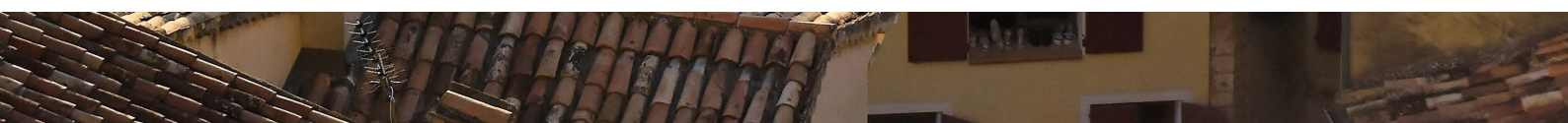


## Édito

Largement débuté depuis la fin du XXe siècle, le vieillissement de la population se poursuit et s'intensifie en ce début de XXIe siècle. S'il contribue à remettre en question le financement des systèmes actuels de retraite et de santé, il interroge aussi le fonctionnement des territoires, de l'échelle communale à l'échelle régionale, car les besoins et attentes des personnes âgées sont souvent spécifiques, aussi bien en termes d'accessibilité des services que de logement.

Pour autant, le vieillissement de la population reste relativement mal connu dans ses composantes spatiales. Où sont les personnes âgées ? D'où viennent-elles ? Quels sont les enjeux et opportunités liés à leur nombre ou à leur proportion aux échelles régionales et infrarégionales, dans la perspective des politiques d'accompagnement et d'adaptation au vieillissement de la population ?

Pour répondre à ces questions, deux études ont été conduites par le laboratoire de géographie ESPACE de l'Université d'Avignon et le laboratoire d'économie LEAD de l'université de Toulon pour le compte de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Genre-Grandpierre et al., 2017, Ettouati et al., 2018), où d'ores et déjà près du quart de la population a plus de 65 ans. Les travaux sur la démographie régionale nés du partenariat entre la Région et l'Insee ont également enrichi les réflexions sur le vieillissement annoncé de la population (Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur, n°55, novembre 2017).



# De plus en plus de personnes âgées en nombre et en proportion : le vieillissement de la population par le haut et par le bas

En 2015, 1 088 400 habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur sont âgés de 65 ans ou plus. Ils représentent 22% de la population, contre 19% en moyenne nationale. Cette proportion place Provence-Alpes-Côte d'Azur au 3<sup>e</sup> rang des régions les plus âgées, après la Nouvelle-Aquitaine et la Corse. Parmi ces seniors, 541 700 ont 75 ans ou plus, soit 11% des habitants de la région (contre 9% en moyenne nationale). La part des personnes de plus de 65 ans apparaît particulièrement élevée dans le Var et les Alpes-de-Haute-Provence, où elle approche 25% de la population, et un peu plus faible dans les Bouches-du-Rhône (19%) et en Vaucluse (21%). Dans la

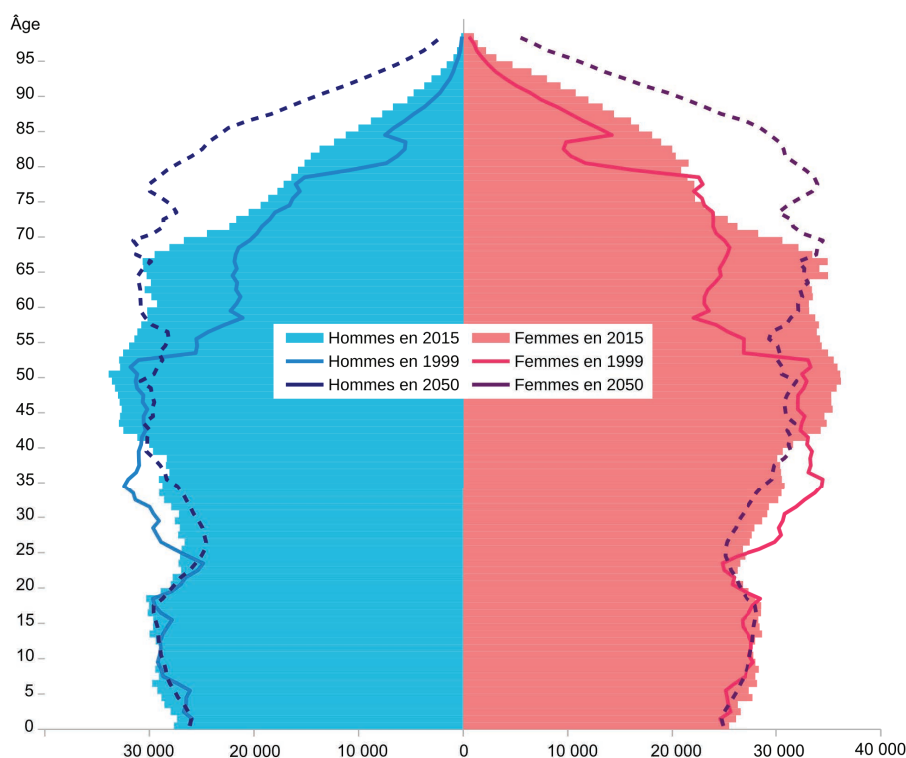
région comme au plan national, le nombre et la part des personnes de plus de 65 ans dans la population ont augmenté au cours des années récentes. Ainsi, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, on dénombre en 2015 près de 265 000 seniors de plus qu'en 1999 (figure 1). Sur cette période, le rythme de croissance de la population âgée a été un peu plus prononcé dans la région qu'en moyenne nationale (+ 32% contre + 30%). Entre 1999 et 2015, la part des 65 ans ou plus dans la population s'est accrue de 4 points en Provence-Alpes-Côte d'Azur et de 3 points en France.

La hausse de la part des seniors s'explique

en partie par la progression de l'espérance de vie. En 1999 en Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'espérance de vie à la naissance était de 82,8 ans pour les femmes et de 75,5 ans pour les hommes. En 2015, elle s'élève respectivement à 85,3 ans (soit + 3,9%) et 79,4 ans (soit + 2,5 ans). Au plan national, le gain d'espérance de vie sur la même période est légèrement supérieur (respectivement + 4,1 et + 2,6).

Depuis le milieu des années 2000, la progression démographique des seniors résulte également de l'arrivée dans cette tranche d'âge des premières générations nombreuses du baby-boom.

FIGURE 1 : LE NOMBRE DE SENIORS EN FORTE HAUSSE



Pyramide des âges de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur en 1999, 2015 et 2050 (scénario central).

Source : Insee, recensements de la population 1999 et 2015, Omphale 2017

# Poursuite du vieillissement à l'horizon 2050

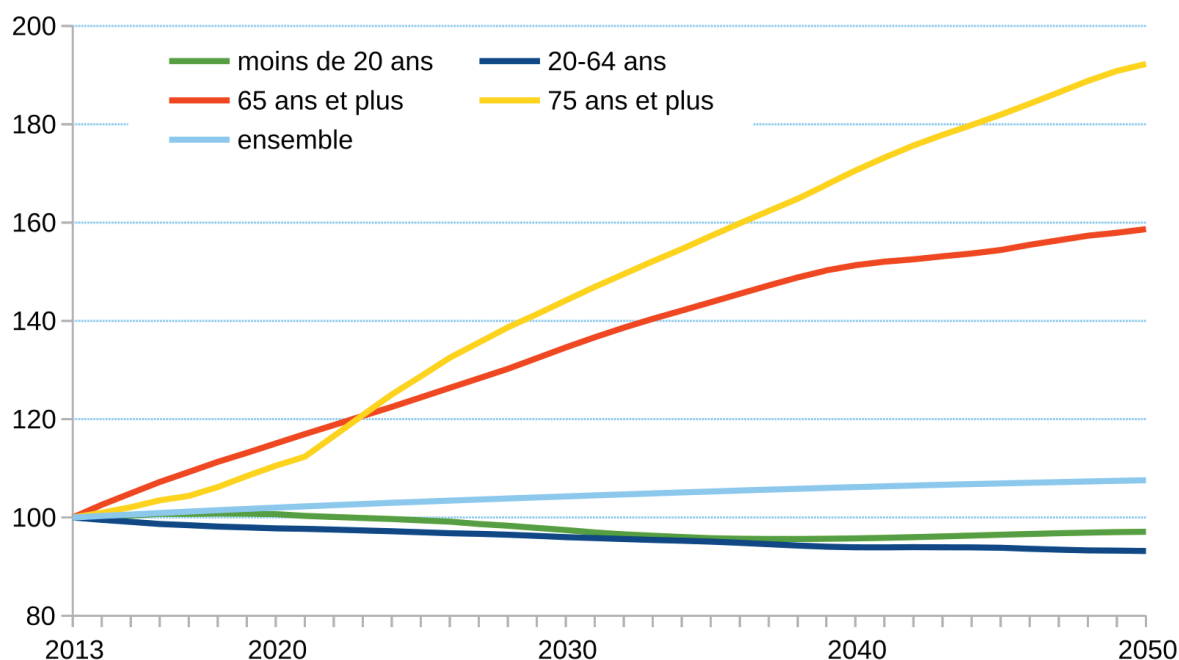
Si les tendances démographiques récentes se maintenaient, le nombre de seniors augmenterait fortement d'ici 2050 (figure 2). La région compterait plus de 1,6 million d'habitants de 65 ans ou plus, soit 600 000 de plus qu'actuellement. Cette croissance serait nettement plus importante que celle du reste de la population (+ 1,3% par an en moyenne entre 2013 et 2050 contre + 0,2%). Au total, trois personnes sur dix seraient âgées de 65 ans ou plus en 2050, contre deux sur dix actuellement. L'effet générationnel des baby-boomers (générations nées entre 1945 et 1975), qui auront tous dépassé 65 ans en 2040, jouerait surtout au début de la période

de projection. Ainsi, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, la hausse de la population des seniors passerait progressivement de + 2% en moyenne annuelle entre 2013 et 2020 à + 0,5% entre 2040 et 2050. Le vieillissement de la population serait plus rapide dans les deux départements alpins, en raison des départs d'étudiants et des arrivées d'actifs âgés ou de néo-retraités. En 2050, la population des 65 ans ou plus deviendrait ainsi particulièrement élevée dans les Hautes-Alpes et les Alpes-de-Haute-Provence (environ 36% contre 30,4% en moyenne régionale). La population de 65 ans ou plus des Hautes-Alpes pourrait

ainsi doubler d'ici 2050. Dans les Bouches-du-Rhône, le vieillissement serait moins rapide en raison à la fois du départ d'actifs à l'approche de la retraite et de l'arrivée d'étudiants. La part des 65 ans ou plus resterait la plus faible de la région (26,8%).

La progression du « quatrième âge » serait encore plus prononcée. Ainsi en France, le nombre de personnes âgées de 75 ou plus doublerait pour avoisiner un million en 2050, et la population des plus de 85 ans passerait de 165 000 en 2013 à 408 000 en 2050, représentant au final près de 8% de la population régionale.

FIGURE 2 – SEULES LES PERSONNES DE 65 ANS OU PLUS SERAIENT PLUS NOMBREUSES EN 2050 QU'AUJOURD'HUI



Évolution du nombre d'habitants en Provence-Alpes-Côte d'Azur à l'horizon 2050, par tranche d'âge (base 100 à 2013)  
Source : Insee, Omphale 2017

## Plus de décès que de naissances autour de 2040

Depuis 1999, la contribution du solde naturel à la croissance de la population a progressé en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Entre 2008 et 2013, l'excédent des naissances sur les décès faisait croître la population de la région de 0,27% chaque année, contre 0,23% entre 1999 et 2008. Sous l'effet du vieillissement de la population régionale, le solde naturel, actuellement principal

facteur du dynamisme démographique de la région, fléchirait à l'horizon 2050. Au fil des décennies, les décès seraient de plus en plus nombreux et prendraient progressivement le pas sur les naissances, freinant ainsi la croissance démographique de la région. Le solde naturel deviendrait négatif autour de 2040. Avec l'arrivée aux âges de forte mortalité des générations du baby-boom,

les décès augmenteraient continuellement pour atteindre environ 59 000 en 2050. Les naissances diminueraient jusqu'en 2030, avant de se stabiliser (autour de 55 000) en raison de l'arrivée aux âges les plus féconds des nombreuses femmes nées autour des années 1960. Les décès deviendraient plus nombreux que les naissances pour tous les départements de la région sauf

les Bouches-du-Rhône, qui serait le seul à conserver un solde naturel positif sur toute la période de projection (+ 0,2 % par an entre 2040 et 2050). L'impact du solde naturel serait cependant divisé par deux. Le déficit naturel serait particulièrement élevé entre 2040 et 2050 dans les Alpes-de-Haute-Provence (- 0,5% par an) et les Hautes-Alpes (- 0,6 % par an). Dans ces deux départements, le déficit naturel serait amplifié par leur attractivité pour les 65 ans ou plus. Si le vieillissement de la population en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, comme ailleurs, se fait « par le haut » (allongement de la durée de la vie) et « par le bas » (baisse de la natalité), il peut aussi être dû aux migrations inter-régionales des retraités, et localement aux migrations infra-régionales dont il est intéressant d'en comprendre les logiques.



#### PRÈS D'1,8 MILLION DE SENIORS DANS LE SCÉNARIO DE « POPULATION HAUTE » DU SRADDET

Selon le scénario central de projection de population, qui maintient les tendances démographiques observées très récemment, 1,6 million d'habitants de 65 ans ou plus résideraient en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2050. Ce résultat se trouverait modifié par des évolutions différentes de la fécondité, de la mortalité ou des comportements migratoires. Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), porté par la Région, envisage un scénario de « population haute », qui fait l'hypothèse d'une évolution plus marquée de chacune des trois composantes (fécondité, mortalité et migrations). Selon ce scénario alternatif, le nombre d'habitants de 65 ans ou plus s'approcherait de 1,8 million en 2050, soit 200 000 seniors de plus que dans le scénario central.



# Les mobilités résidentielles des retraités : faible impact inter-régional et fort impact infra-régional

## Les mobilités résidentielles interrégionales des retraités : de nombreuses arrivées, mais qui n'accélèrent pas le vieillissement de la région

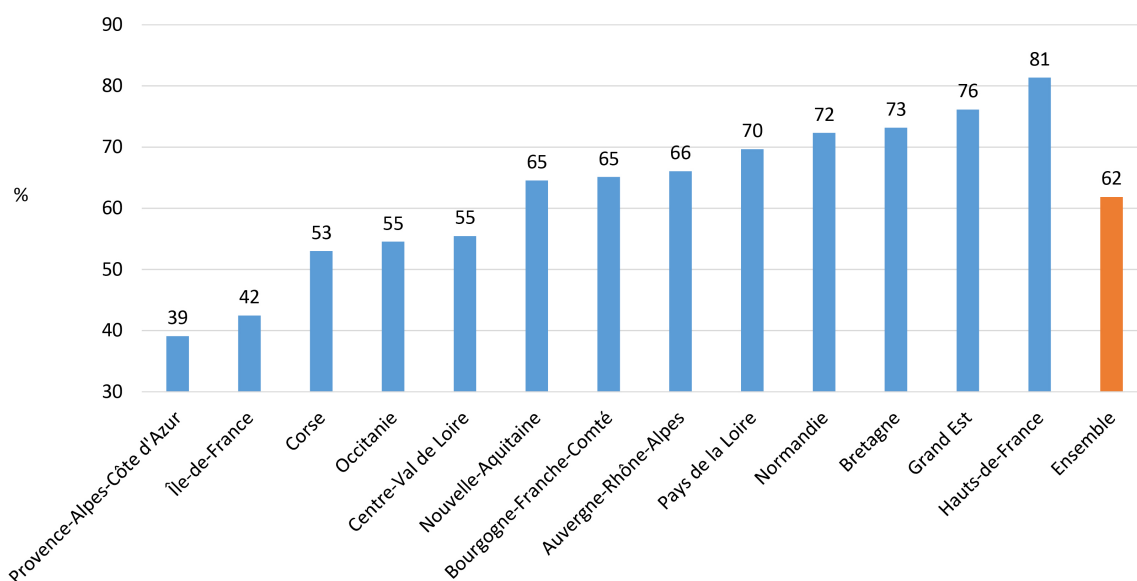
Considérée comme le territoire le plus attractif de la France depuis la fin des années 1950, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur subit, pour la première fois durant la dernière décennie, une inflexion de son attractivité résidentielle. Son taux de solde migratoire, c'est-à-dire, la différence entre le nombre de personnes qui s'y installent et le nombre de personnes qui partent pour 100 habitants, est quasi nul entre 2009 et 2014. La région connaît même un déficit pour les moins de 30 ans, qui est compensé par l'arrivée des actifs et surtout des seniors. En effet, Provence-Alpes-Côte d'Azur accueille de nombreux retraités en provenance des autres régions de France, avec un flux

net annuel moyen de 2 725 habitants entre 2009 et 2014. Le fait que seuls 39% des retraités qui résident dans la région y soient nés (le ratio le plus bas de France) témoigne de cette forte attractivité (figure 3). Les retraités migrants viennent essentiellement de la moitié Nord/Est du pays et de l'Île-de-France (figure 4). Néanmoins depuis les années 1990, on assiste également à une croissance des départs, avec de nombreux retraités qui quittent la région pour s'installer sur les littoraux atlantiques ou sur la partie occidentale du littoral méditerranéen. Les régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine gagnent ainsi chaque année plus de 500 retraités en provenance de Provence-

Alpes-Côte d'Azur.

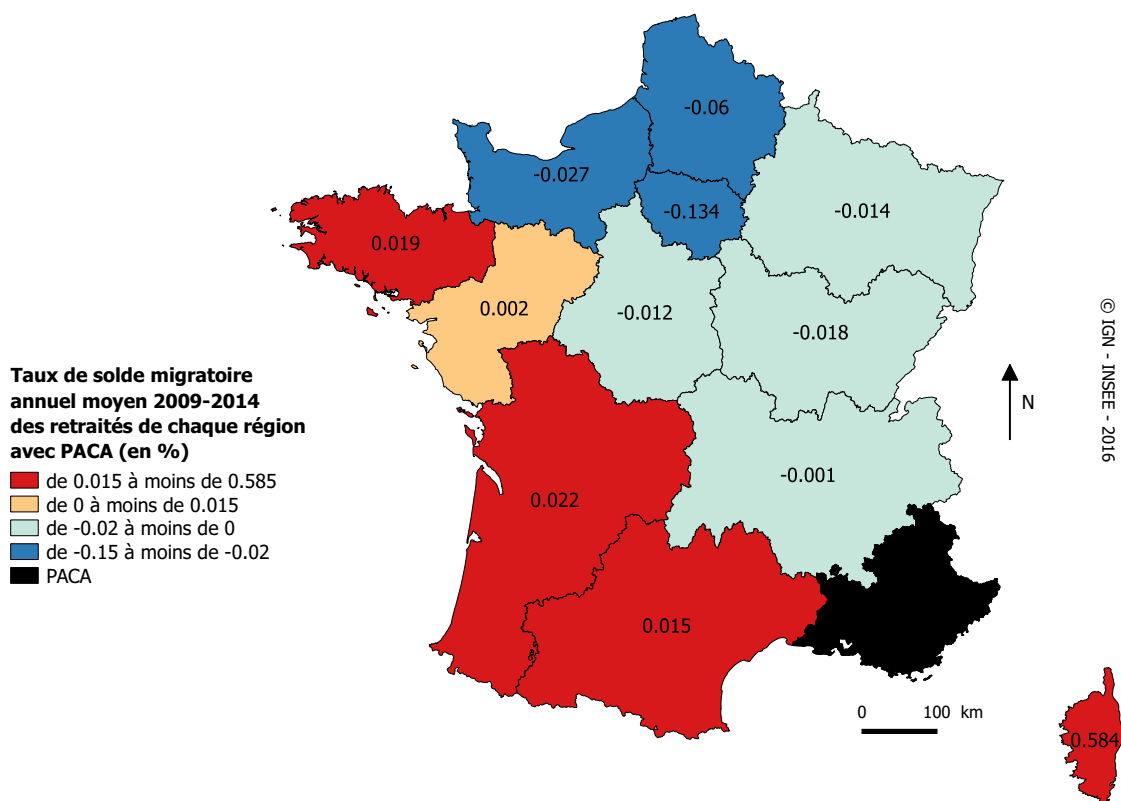
Une idée reçue consisterait à penser qu'avec cette attractivité forte vis-à-vis des seniors, les migrations résidentielles accentueraient significativement le vieillissement global de la région. Toutefois, la moyenne d'âge des résidents de Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui est de 43,4 ans, est sensiblement la même que celle que la région afficherait sans tenir compte des mobilités résidentielles entre 2009 et 2014. De la même façon, dans les autres régions de France métropolitaine, les mobilités résidentielles n'impactent qu'à la marge la moyenne d'âge de leurs habitants.

FIGURE 3 – PART DES RETRAITÉS NATIFS DE CHAQUE RÉGION



Note de lecture : 39 % des retraités de PACA y sont nés. Champ: Retraités résidents de France métropolitaine.  
Source : Insee, Recensement de la population - calculs auteurs,

FIGURE 4 – SOLDE MIGRATOIRE DES RETRAITÉS AVEC PACA



Note de lecture : En moyenne entre 2009 et 2014, pour 100 retraités résidents, la région Corse compte 0.584 arrivées de plus que de sorties de retraités depuis PACA. Champ : Retraités de France métropolitaine. Mobilités résidentielles hors migrations internationales. Source : Insee, Recensement de la population - calculs auteurs.

## Les déterminants territoriaux de la mobilité résidentielle inter-régionale : entre le développement d'une économie locale dédiée aux seniors et le départ des actifs qualifiés

Les retraités sont moins mobiles que les actifs ou les étudiants, mais avec l'arrivée progressive des baby-boomers à l'âge de la retraite, la mobilité des retraités s'accroît. Les retraités migrent sur de plus longues distances, surtout s'ils ont un niveau d'instruction élevé.

L'analyse des déterminants territoriaux de la mobilité des retraités montre que deux types de territoires les attirent particulièrement : d'une part, les zones ensoleillées des littoraux atlantiques et de la Méditerranée et, d'autre part, les zones denses en services dédiés aux seniors. Les premières attirent des retraités plus éduqués qui souhaitent passer le reste de leur vie dans une région dotée d'aménités environnementales et culturelles. Les secondes ont davantage la faveur des retraités à faible capital humain,

qui recherchent un ensemble de services destinés aux personnes âgées. Ces migrations conduisent à l'émergence d'économies locales et de marchés locaux du travail de faible qualification, spécialisés dans les services aux seniors. A l'inverse les actifs diplômés du supérieur, en particulier les jeunes, dans leur quête de valorisation de leur compétence, quittent ces espaces pour s'installer sur des territoires plus dotés en emplois qualifiés.



# D'importantes migrations infra-régionales des retraités

Bien que moins connues, les mobilités résidentielles infra-régionales des retraités n'en sont pas moins très importantes. Ainsi 18 800 retraités, soit 1,6% du total, changent de commune de résidence chaque année en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les territoires d'accueil privilégiés sont les périphéries des « capitales » régionales (figure 5), tandis que les communes métropolitaines sont généralement déficitaires dans ces échanges. À côté de cette grande tendance

de « périurbanisation » des retraités, on observe aussi une attractivité croissante des départements alpins par rapport à ceux du littoral. Ainsi, avec une moyenne annuelle supérieure à 0,8% entre 2009 et 2014, les taux de solde migratoire des retraités les plus élevés sont ceux des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes. Les départements du littoral enregistrent des taux plus faibles, voire négatifs pour celui des Bouches-du-Rhône. Ces

différences témoignent de l'hétérogénéité de l'attractivité des territoires de la région pour les retraités. Le flux des retraités au départ des Bouches-du-Rhône se fait quasi exclusivement au profit des autres départements de Provence-Alpes-Côte d'Azur. On observe par ailleurs que les Alpes Maritimes attirent de nombreux retraités d'autres régions françaises, ses propres retraités préférant s'installer dans d'autres départements de la région.

**FIGURE 5 – TAUX SOLDE MIGRATOIRE DES RETRAITÉS PAR DÉPARTEMENT**

Département	Taux global (en %)	Taux avec le reste de PACA (en %)	Taux avec la France métr. hors PACA (en %)
Alpes-de-Haute Provence	0,852	0,488	0,363
Hautes Alpes	0,863	0,536	0,328
Alpes Maritimes	0,140	-0,111	0,251
Bouches du Rhône	-0,150	-0,139	-0,011
Var	0,623	0,168	0,455
Vaucluse	0,390	-0,001	0,390

Note de lecture : Le taux de solde migratoire des retraités annuel moyen 2009-2014 dans les Alpes-de-Haute Provence est de 0,852%. Ce taux s'établit à 0,488% avec le reste de la région PACA et à 0,363% avec le reste de la France métropolitaine. Champ : Retraités de France métropolitaine. Mobilités résidentielles hors migrations internationales. Source : Insee, Recensement de la population - calculs auteurs.

## UNE SURREPRÉSENTATION DE FEMMES SEULES, PEU DIPLÔMÉES, PROPRIÉTAIRES DE LEUR LOGEMENT

L'espérance de vie à la naissance des femmes étant supérieure à celle des hommes, il n'est pas surprenant de retrouver une majorité de femmes dans les classes d'âges les plus élevées, cette surreprésentation augmentant avec l'âge. Ainsi, le rapport de féminité (nombre de femmes pour 100 hommes) est de 114 2013 en Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les 60-74 ans (112 en France) et il est identique à la moyenne nationale (116) pour les plus de 75 ans. Spatialement, le rapport de féminité est moins élevé en milieu rural que dans les villes, notamment dans les communes alpines ou préalpines où les hommes de plus de 75 ans sont même plus nombreux que les femmes du même âge. Par ailleurs, du fait de leur espérance de vie plus longue, les femmes sont logiquement davantage touchées par la solitude. Ainsi, le quart des plus de 60 ans vit seuls en Provence-Alpes-Côte d'Azur (avec des variations départementales notables allant de 22,8% dans les Bouches-du-Rhône à 28,1% dans les Alpes-de-Haute-Provence), mais cette proportion atteint 30,2% pour les femmes de plus de 75 ans, contre 8,4% des hommes du même âge.

Les personnes âgées sont peu diplômées puisque 70% d'entre elles ont au plus un BEP. Le Vaucluse se démarque par une forte sur représentation des individus peu ou pas diplômés, à l'inverse des Alpes-Maritimes où les diplômés sont surreprésentés. Il est toutefois important de préciser que pour les personnes âgées, ne pas être diplômé ne rime pas nécessairement avec faible revenu ou CSP inférieure, car pour ces générations il était tout à fait possible de faire carrière sans diplôme.

Enfin, avec le recul progressif de l'âge de la retraite, de plus en plus de personnes restent actives au-delà de 60 ans, notamment en milieu rural. Elles sont 110 000 en Provence-Alpes- Côte d'Azur en 2013, dont 72% ont entre 60 et 65 ans.

En 2013, si 54.5% de la population de la région était propriétaire, cette proportion atteint plus de 70% pour les plus de 60 ans. Les 2/3 des propriétaires de plus de 60 ans possèdent une maison, particulièrement en milieu rural, alors que la moitié seulement des plus de 60 ans vit dans une maison, le reste occupant un appartement (44%) ou étant « hors logement ordinaire » (4.4%), majoritairement en maison de retraite. La moitié des plus de 60 ans sont dans leur logement depuis plus de 20 ans (ce qui s'explique notamment par le fort taux de propriété vu précédemment). Cette proportion de propriétaires diminue fortement après 85 ans qui est l'âge marquant le plus souvent l'entrée dans la dépendance totale ou partielle, et par conséquent, la nécessité de se tourner vers de l'hébergement dédié (EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, par exemple). Cette propension à se séparer de son bien immobilier après 85 ans peut avoir un impact direct sur l'offre immobilière, notamment sur le littoral et dans l'ouest des Hautes-Alpes, où le pourcentage de logements détenus par les plus de 85 ans par commune peut atteindre 7%.

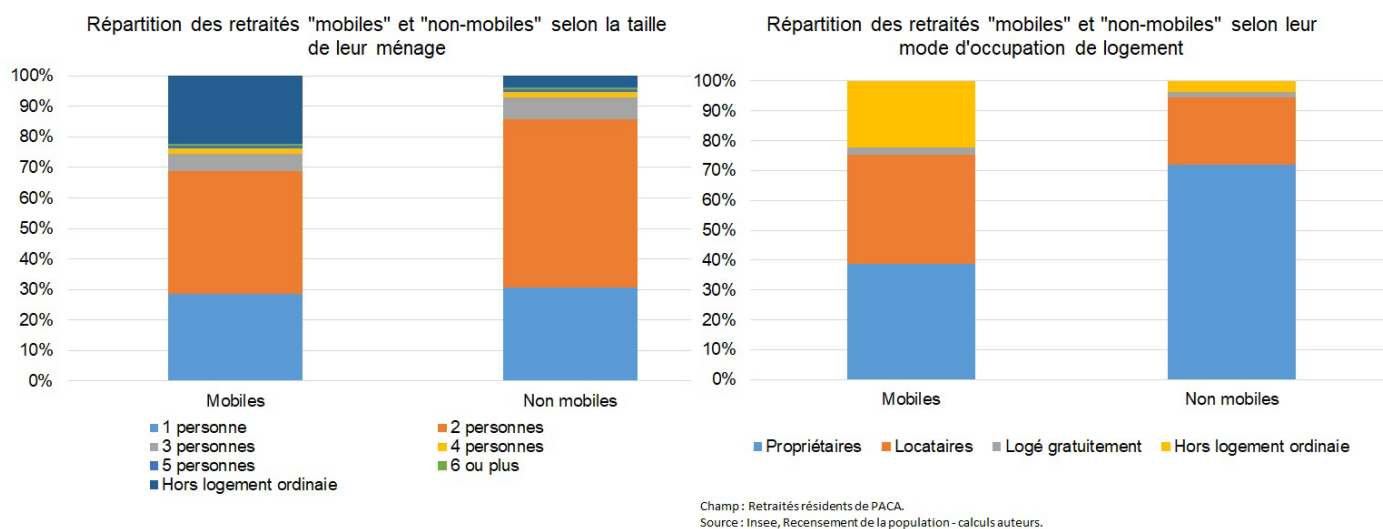


La propension à migrer des retraités évolue en fonction de leur âge. L'essentiel des migrations infrarégionales a lieu dans les premières années de la retraite : 27% des retraités mobiles ont moins de 65 ans, puis la propension à migrer croît à nouveau pour les seniors au-delà de 85 ans (18% des mobilités internes des retraités), en lien avec l'arrivée

de la dépendance. La vulnérabilité liée à la dépendance génère de nombreuses mobilités vers des maisons de repos. Alors que ces foyers n'abritent que 4% des seniors de la région, ils accueillent 22% des retraités mobiles au sein de la région. Les seniors qui s'orientent vers les hébergements dédiés aptes à prendre en charge la dépendance

sont les plus exposés à la précarité ; il s'agit souvent de ceux qui ont perdu leur conjoint, des individus non-proprétaires ou bien ceux qui n'ont pas accès à une location (**figure 6**).

**FIGURE 6 – RÉPARTITION DES RETRAITÉS PAR TAILLE DU MÉNAGE ET LOGEMENTS**



Champ : Retraités résidents de PACA.

Source : Insee, Recensement de la population - calculs auteurs.

## La trajectoire des retraités au sein de Provence-Alpes-Côte d'Azur : d'une mobilité choisie à une mobilité contrainte

À partir d'un modèle de flux appliqué aux données du recensement de la population de l'Insee, l'analyse des mobilités résidentielles des retraités au sein de Provence-Alpes-Côte d'Azur appelle plusieurs enseignements :

- **Les comportements migratoires diffèrent selon l'âge des retraités et leur niveau de vie.** Chez les jeunes retraités de moins de 75 ans, les choix de mobilité résidentielle ne sont pas les mêmes selon qu'ils disposent d'un capital humain élevé ou pas. Les premiers sont moins sensibles à la présence d'équipements collectifs et accèdent plus aisément aux territoires où les revenus des résidents, et de surcroît les prix fonciers, sont élevés.

- **Chez les retraités les plus âgés, les comportements migratoires** sont davantage fonction de la vulnérabilité et de la dépendance de la personne. Pour cette catégorie de seniors, les aménités

liées à l'ensoleillement et à la proximité du littoral n'influencent guère leurs choix de localisation.

De ces constats semble se dessiner une trajectoire résidentielle spécifique des retraités de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Au début de leur retraite, la mobilité semble davantage motivée par la volonté de se localiser dans un espace riche en aménités environnementales et culturelles, mais aussi pour maintenir leurs habitudes de consommation. Les espaces périurbains constituent alors des territoires d'accueil privilégiés. En vieillissant et avec la dépendance physique croissante, la mobilité s'apparente davantage à un déménagement contraint. Ces retraités privilégient des espaces urbains, denses en équipements de services et d'aides exclusivement dédiés aux seniors, mais aussi en logements adaptés.



# Des enjeux liés au vieillissement de la population : hébergement des personnes âgées, services d'aide au maintien à domicile et « silver economy ».

Les logements vers lesquels se dirigent les retraités en vieillissant sont de deux types principaux : les EHPAD qui prennent en charge la dépendance, quelle qu'en soit le niveau, et les résidences séniors, qui sont des logements construits à destination des personnes âgées, souvent dans une perspective de placement financier, mais qui n'offrent pas de services ou personnels pour la prise en charge de la dépendance. Quand déménager s'impose pour les personnes âgées, dont le souhait majoritaire est de rester le plus longtemps possible à domicile, se pose la question de l'accessibilité spatiale à ces hébergements dédiés, mais aussi la question de leur accessibilité financière étant donné leur coût élevé, qui est à mettre en regard du faible niveau des pensions pour une grande majorité de retraités.



## L'accessibilité spatiale et financière à l'hébergement spécialisé pour les personnes âgées

On trouve en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 45 000 places en EHPAD réparties dans 600 établissements et 12 000 places dans 200 résidences séniors. Si le rythme de construction des EHPAD n'a pas évolué ces 25 dernières années (10 par an en moyenne), on note qu'en revanche celui des résidences séniors a doublé récemment. L'offre EHPAD et résidences séniors se concentre au deux tiers sur la bande littorale et à proximité des villes de plus de 10 000 habitants, en adéquation avec la distribution des personnes âgées. Ainsi, l'accessibilité spatiale aux EHPAD et résidences séniors est très bonne, puisque 98 % des plus de 65 ans vivent à moins de 15 minutes en voiture d'un EHPAD (80% à moins de 10 kilomètres) et 91% à moins de 15 minutes d'une résidence sénior. Cette accessibilité spatiale est toutefois très théorique, puisqu'elle dépend du nombre de places

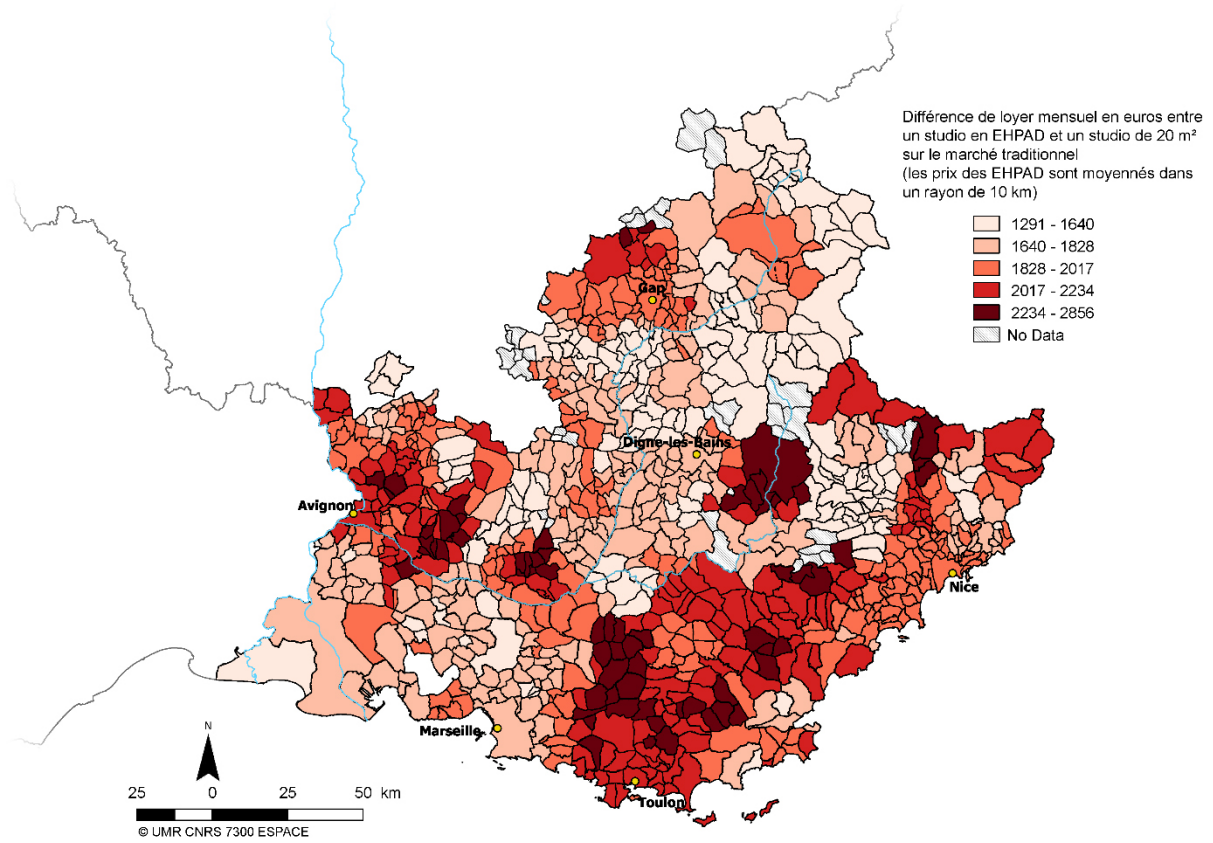
effectivement disponibles. Pour estimer la tension actuelle et future en termes de disponibilité de places en EHPAD, les plus de 60 ans ont été affectés à l'EHPAD le plus proche de leur domicile. On observe alors que les plus fortes tensions potentielles sont localisées autour de Marseille-Cassis et Nice-Mandelieu-la-Napoule et autour d'Avignon où plus de 10 000 individus peuvent parfois prétendre aller dans le même EHPAD.

Pour estimer l'accessibilité financière aux EHPAD il convient de mesurer les écarts de prix entre les loyers en EHPAD et les loyers actuels dans les communes, en faisant l'hypothèse que plus ces écarts sont grands, plus l'effort financier à consentir pour intégrer les hébergements dédiés aux personnes âgées sera important. Précisons que le prix médian en EHPAD en région est de 2263 euros par mois pour un studio de 20 m<sup>2</sup>, et

qu'il est 890 euros pour un T1 en résidences séniors, mais sans services ni repas.

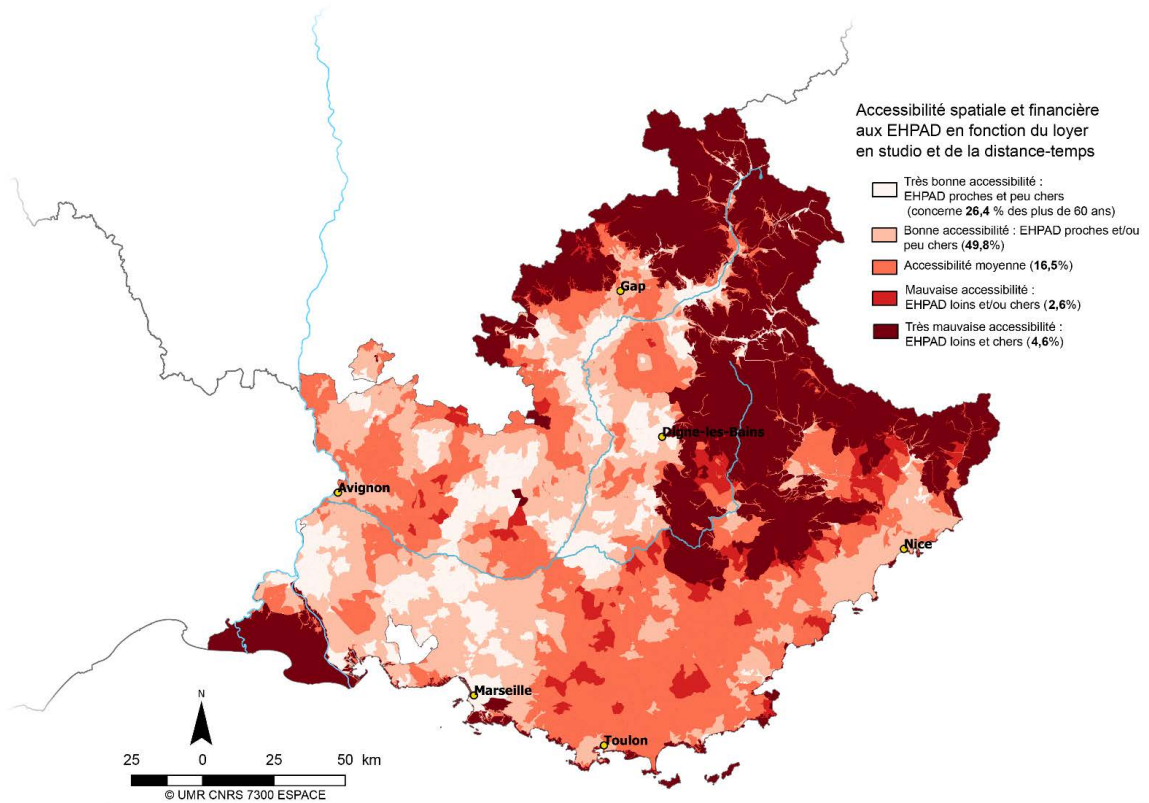
Notons que, selon la carte ci-dessous, qui représente le surcoût d'un hébergement en EHPAD, choisi sur la base de la proximité kilométrique à la commune de résidence, par rapport au loyer d'un studio standard de 20m<sup>2</sup> (**figure 7**), on observe que l'effort financier à consentir peut être très important (plus de 2500 € par mois), avec une forte différenciation spatiale.

FIGURE 7 – DIFFÉRENCE DE PRIX ENTRE LOCATION TRADITIONNELLE D'UN 20M<sup>2</sup> ET STUDIO EN EHPAD



Source : Géofla, Base de données logements, Base EHPAD

FIGURE 8 – ACCESSIBILITÉ SPATIALE ET FINANCIÈRE AUX EHPAD EN FONCTION DU LOYER EN STUDIO ET DE LA DISTANCE-TEMPS



Source : Réseau OSM : Base de données EHPAD

Afin de mesurer l'accessibilité financière aux EHPAD, l'on s'intéresse désormais à calculer le nombre d'années en EHPAD finançable par la vente d'une maison de 100 m<sup>2</sup>. Là encore, les différenciations spatiales apparaissent fortes, puisque les prix de vente varient plus fortement que les prix des EHPAD. Vendre sa maison peut ainsi permettre de rester de 5 à plus de 20 ans en EHPAD ; les mieux lotis se situant là où l'immobilier est le plus cher (bande littorale), sachant que le prix des EHPAD n'est pas corrélé au prix de l'immobilier local.

Enfin, en combinant à l'échelle communale la qualité de l'accessibilité spatiale aux EHPAD et la qualité de l'accessibilité financière, on peut estimer qu'un tiers du territoire affiche une très mauvaise accessibilité spatiale et financière aux EHPAD. Toutefois, ce tiers ne concerne qu'un peu plus de 7% des plus de 60 ans. Au contraire, 26% des personnes âgées bénéficient d'une très bonne accessibilité. Ce chiffre s'élève à 76% pour une accessibilité bonne à très bonne (figure 8).

Le même travail effectué pour les résidences seniors montre que l'accessibilité spatiale et financière n'est très bonne que pour 42% seulement des personnes âgées. La moitié du territoire, qui concentre 15% des retraités, affiche une très mauvaise accessibilité, car il est totalement dépourvu de structures. C'est principalement le cas dans les départements des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence. Cette situation peut se révéler critique au regard des projections démographiques vues précédemment.

## Les nouveaux périmètres de la «silver economy» : l'exemple du Var

A travers la question de l'adaptation des logements pour les personnes dépendantes, comme celle des besoins en soins infirmiers, l'on peut considérer le vieillissement comme une charge à assumer ; il en va de même si l'on s'intéresse aux questions de financement des retraites ou aux systèmes de soins. Pour autant, le vieillissement peut aussi être vu comme une opportunité, en considérant les personnes âgées comme un segment de clientèle particulier pour lequel il faudra développer des produits et services spécifiques qui ne se limitent pas à la santé, la domotique et la robotique. C'est l'enjeu de la silver economy. Pour mieux en comprendre les réalités, l'on s'est attaché à connaître les comportements spécifiques de consommation des retraités et in fine les opportunités qui y sont liées. L'enquête conduite par l'UMR ESPACE et le LEAD auprès d'un échantillon représentatif de 500 retraités du Var, a permis de mieux

connaître la ventilation de leurs dépenses en fonction de leurs caractéristiques, mais aussi de circonscrire pour la première fois les périmètres locaux de la silver economy.

### AVEC LA DÉPENDANCE, LES DÉPENSES ALIMENTAIRES ET DE LOGEMENT SE SUBSTITUENT AUX LOISIRS

En moyenne, les retraités du Var dépensent 1 275 € chaque mois répartis en 5 grands postes : 36% dans le logement ou les transports, 33% dans l'alimentation, 17% dans les loisirs (regroupant les dépenses liées à la pratique culturelle, sportive, la restauration, le voyage, le jardinage/bricolage et l'esthétique), 9% dans des dépenses de

santé, et 5% dans l'abonnement internet ou de téléphonie mobile. Si la quasi-totalité des retraités du département engagent des dépenses incompressibles pour financer leur logement, leur transport et la protection de leur santé, les autres types de consommation sont moins partagés.

La répartition de la demande des seniors mute avec l'âge et l'exposition à différentes formes de vulnérabilité. Au-delà de 80 ans, les logements, transports et alimentation occupent 73% des dépenses mensuelles des retraités du Var, contre 66% pour les plus jeunes (figure 9). Cette réallocation se réalise essentiellement au dépend des loisirs, ces derniers n'occupant plus que 11% des dépenses après 80 ans. Avec l'âge grandissent aussi les privations. Plus de 20% des retraités ne réalisent aucune dépense de loisir ou d'abonnement TV/téléphonie/mobile.

FIGURE 9 – RÉPARTITION DES DÉPENSES DE RETRAITÉS DANS LE VAR

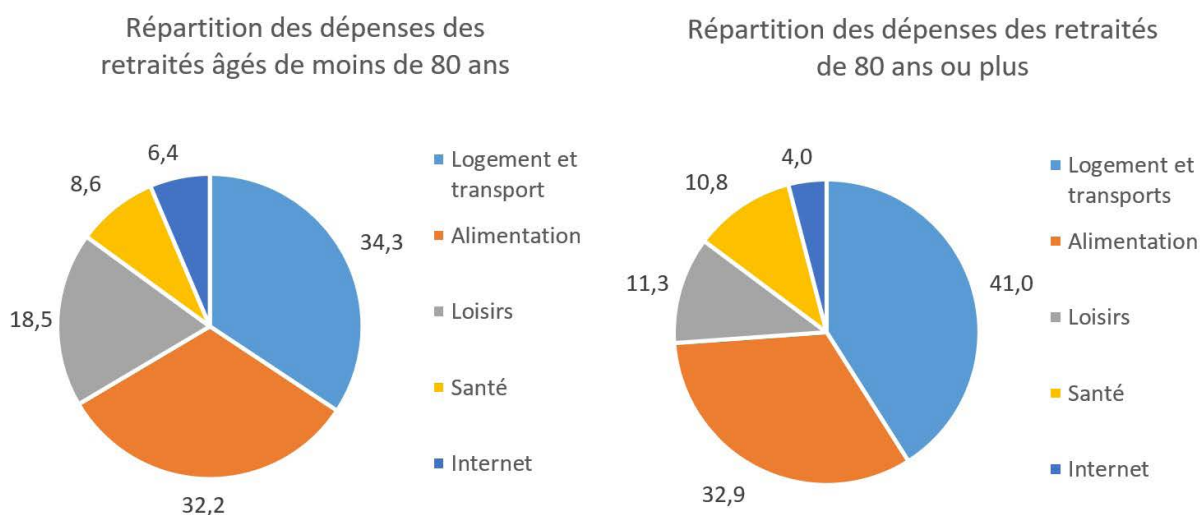
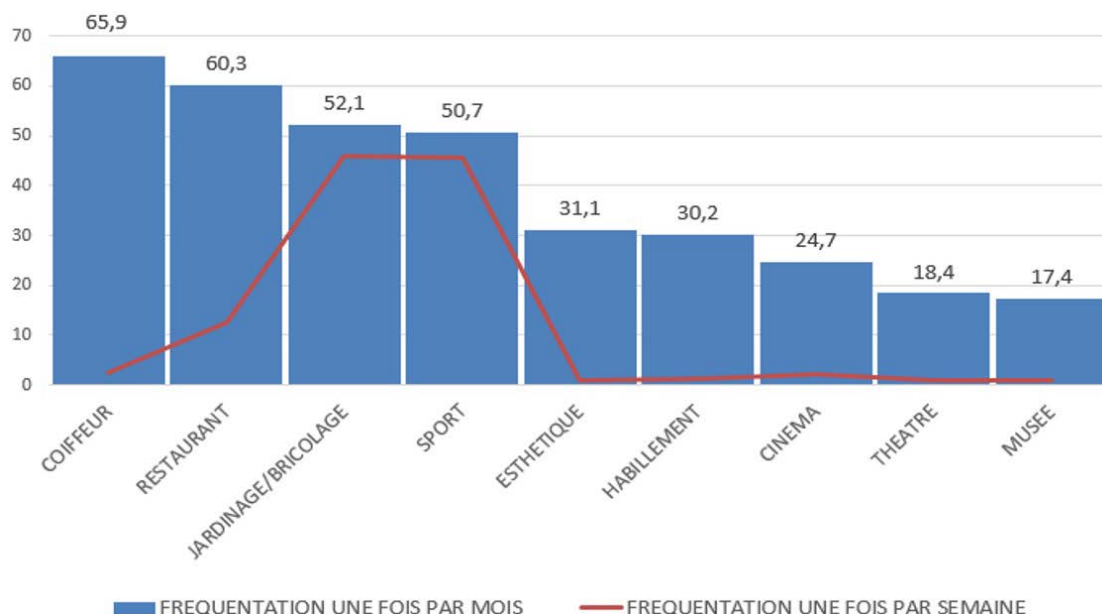


FIGURE 10 – ACTIVITÉS DE LOISIRS DES RETRAITÉS ET FRÉQUENCE



### LA DIVERSIFICATION DES LOISIRS DES RETRAITÉS DANS LE VAR

Les loisirs constituent le troisième poste de dépenses le plus important des retraités du Var devant les dépenses de santé. La moitié des retraités pratique au moins une fois par mois (et même le plus souvent une fois par semaine) une activité sportive ou une activité de jardinage/bricolage (figure 10), qui mobilisent respectivement 8 € et 17 €.

Ils ne sont en revanche qu'un quart à réaliser de façon régulière des sorties culturelles

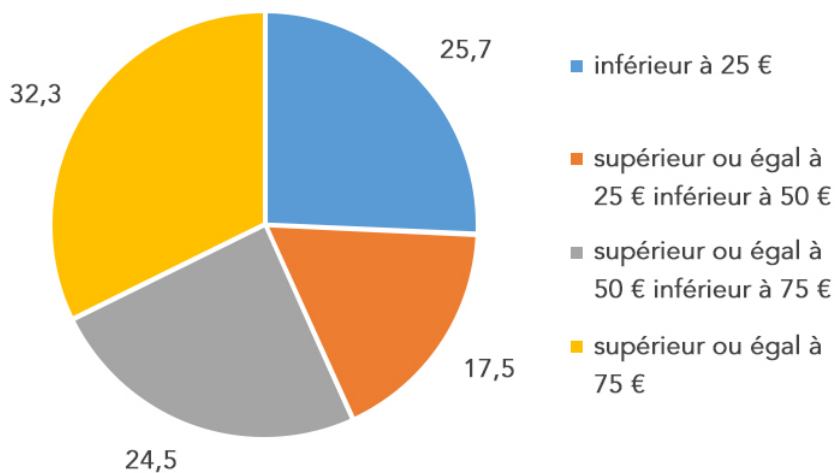
(cinéma, musée ou théâtre). Dans une étude de 2011, l'Union nationale des centres communaux ou intercommunaux d'action sociale (UNCCAS) a montré que cette faiblesse relative est principalement liée au manque de moyens des retraités, ce que confirme la corrélation négative entre la fréquence de pratique des loisirs et leur coût que l'on observe dans le Var.

### LA RETRAITE 2.0

Le développement de la silver economy favorise les métiers du numérique, notamment les métiers liés à la téléassistance

et améliore les conditions de vie des retraités. Contrairement à l'idée reçue, les retraités sont consommateurs de produits numériques et d'internet ; 89% des retraités varois disent payer un abonnement internet, téléphonie ou de télévision. Près d'un tiers y consacrent d'ailleurs plus de 75 € par mois (figure 11). Ce taux est lié à l'ancienne profession du retraité : il atteint 93% chez les anciens cadres, 79% pour les agriculteurs et 67% des anciens inactifs. Enfin, les retraités multiplient l'acquisition de produits connectés. 70% d'entre eux possèdent un ordinateur, 52% un smartphone et 30% une tablette tactile.

FIGURE 11 – RÉPARTITION DES RETRAITÉS SELON LE MONTANT ALLOUÉ À INTERNET/TÉLÉPHONIE/TV



## CONCLUSION

Le vieillissement de la population est déjà présent et va immanquablement s'accroître ces prochaines années. Comment modérer ce phénomène structurel ? Est-ce en attirant ou en retenant les populations jeunes, notamment les étudiants, et les populations actives ? Comment prendre en charge le

vieillesse des territoires et assurer le bien vieillir ? Est-ce avec des offres de logements dédiés plus importantes, une offre de services spécifiques plus massive ou en promouvant l'évolution du vieillissement en bonne santé, variable centrale qui conditionnera l'intensité de l'effort à fournir pour subvenir à la dépendance ?

Pour autant, le vieillissement est aussi une opportunité pour les territoires, avec

le développement d'une silver economy personnes âgées et ne se limite pas à une offre de soins et d'hébergement dédiés. C'est particulièrement notable avec l'arrivée des baby boomer aux âges de la retraite, des générations qui ont connu des carrières pleines et qui bénéficient globalement de pensions plus importantes et qui sont à la tête d'un capital plus élevé.



## CONSTRUIRE UNE POLITIQUE DES ÂGES EN RÉGION : L'EXEMPLE DE LA RIVIERA FRANÇAISE

La Région Sud Provence-Alpes Côte d'Azur a organisé en juin dernier, avec l'Institut des Hautes Etudes de Développement et d'Aménagement des Territoires en Europe (IHEDATE) et le groupe de travail Etudes et Prospective de Régions de France, un atelier prospectif sur l'élaboration d'une politique des âges à travers l'exemple du territoire de la communauté d'agglomération de la Riviera française.

La démarche engagée interpelle les politiques régionales à double titre : celui des politiques de la collectivité régionale et celui des acteurs du territoire régional. L'objectif est de poser les jalons d'une politique régionale des âges qui s'affranchisse des effets de catégorisation des dispositifs et des publics, induits par des compétences souvent éclatées sur le plan organisationnel et institutionnel.

Pour ce faire, les auditeurs de l'IHEDATE ont été invités à penser simultanément l'adaptation et l'anticipation au vieillissement, en ayant une posture prospective de proactivité (préparation au changement) et de proactivité (provocation du changement), déclinée à travers deux registres de questionnements :

**- Comment ce territoire prend-t-il en charge le phénomène du vieillissement (équipement à destination des personnes âgées, habitats pour les aides-soignants, mobilité dans le parc de logement, formations sanitaires et sociales etc.) ?**

**- Comment ce territoire peut-il infléchir sa trajectoire démographique (accueil et maintien de jeunes actifs : emploi, logements, services...) ?**

Afin de répondre à cette commande régionale, les auditeurs de l'IHEDATE ont élaboré un rapport dont le but est de comprendre les impacts des décisions publiques sur la structure sociologique d'un territoire, afin d'anticiper les évolutions de la pyramide des âges et les besoins et attentes de la population.

Les résultats de cet exercice prospectif ont été présentés le 06 décembre à Paris.

# Eclairages

Chauvot N., Pougard J.  
**Provence-Alpes-Côte d'Azur – Un million de 75 ans ou plus en 2050**  
Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur n° 47, juin 2017

Chauvot N., Pougard J.  
**Population dans les territoires – Croissance contrastée et vieillissement généralisé à l'horizon 2030**  
Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur n° 55, novembre 2017

Genre-Grandpierre C., Talibart C., Boulay G., Casanova Enault L., Dimou M., Schaffar A  
**2017 : La population âgée en Provence-Alpes-Côte d'Azur et ses modalités d'hébergement actuelles et futures**  
rapport d'étude pour la Région PACA.

Ettouati S., Sobalak E., Duvail M., Mada P.  
**2018 : Les habitudes de consommation des personnes âgées dans le Var**  
rapport d'étude pour la Région PACA

Les bases de données sur les EHPAD et Résidences séniors ont été élaborées en extrayant des informations des bases FINESS et SIRENE, par un recensement systématique sur internet et par des appels téléphoniques. Elles décrivent les EHPAD et Résidences Séniors en termes de localisation, de statut, de date de construction, de capacité, de prix, de services proposés...

Les bases de données sur les loyers et les prix de vente des biens immobiliers ont été réalisées à l'aide de sites internet d'organismes immobiliers, grâce à des relevés systématiques d'annonces de locations et grâce à la base de données DVF (Demande de Valeurs Foncières). Ces bases sont relativement robustes, mais à prendre avec précaution dans les plus petites communes où les annonces et l'information sur la vente de biens sont plus rares.